



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 23 MARS 2012

Le vingt trois un mars deux mil onze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, MARICHAL Benoît, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, VAN HOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER

Mme Maryvonne COULON qui a donné procuration à Mr Guy LABASQUE

Mr Jérôme HAMET qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Mme Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Pierre AVALLART

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 4 février 2012

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2011

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	547.999,02 €
recettes de fonctionnement :	823.237,33 €
excédent de l'exercice :	275.238,31€
excédent antérieur :	194.089,77 €
excédent de clôture :	469.328,08€
recettes d'investissement :	227.186,84 €
dépenses d'investissement :	150.452,59 €
excédent de l'exercice :	76.734,25€
déficit antérieur reporté :	108.127,17€
déficit de clôture :	31.392,92€
Soit un excédent global de	437.935,16€

les restes à réaliser étant de 108.691,00 € en dépenses

il en résulte un excédent réel cumulé de : 329.244,16€

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre 0 ; abstention : 0



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Assainissement

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	40.631,22€
dépenses de fonctionnement :	26.246,27€
résultat de l'exercice :	14.384,95€
excédent antérieur	48.491,96€
Excédent de clôture	62.876,91€
recettes d'investissement	6.591,78 €
dépenses d'investissement :	/ €
résultat de l'exercice :	6.591,78 €
excédent antérieur	95.874,18 €
Excédent de clôture	102.465,96 €
Soit un excédent global de	165.342,87€

Les restes à réaliser dépenses étant de 160.000,00€ en dépenses et 24.000,00€ en recettes il en résulte un excédent réel cumulé de 29.342,87€

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0 .

Lotissement les Vergers

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	/ €
Dépenses de fonctionnement :	/ €
Résultat de l'exercice :	/ €
déficit antérieur :	94.382,79 €
Déficit de clôture	94.382,79 €
Recettes d'investissement :	/ €
Dépenses d'investissement :	/ €
Résultat de l'exercice :	/ €
Excédent antérieur :	124.904,50 €
Excédent de clôture	124.904,50 €
Soit un excédent global de :	30.521,71 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Lotissement Résidence des Chênes

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	37.232,10 €
Dépenses de fonctionnement :	61.712,34 €
déficit de l'exercice :	24.480,24 €
Déficit antérieur :	66.735,39 €



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Déficit de clôture	91.215,63€
Recettes d'investissement :	43.394,40 €
Dépenses d'investissement :	22.472,10 €
Excédent de l'exercice :	20.922,30 €
Excédent antérieur :	164.959,96 €
excédent de clôture	185.882,26€
Soit un excédent global de	94.666,63 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Commerce

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	5.901,48€
Dépenses de fonctionnement :	3.004,14€
excédent :	2.897,34€
Excédent antérieur :	8.640,31€
Soit un excédent de clôture de	11.537,65€
Recettes d'investissement :	5.751,47 €
Dépenses d'investissement :	3.204,42€
Déficit de l'exercice	2.547,05 €
Déficit antérieur	5.343,47 €
Déficit de clôture de	2.796,42 €
Soit un excédent global de	8.741,23 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Budget restaurant

Le compte administratif 2011 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	/ €
Dépenses de fonctionnement :	929,84 €
déficit de l'exercice :	929,84 €
Report antérieur :	/ €
Déficit de clôture	929,84 €
Recettes d'investissement :	/ €
Dépenses d'investissement :	100.061,12 €
Déficit de l'exercice :	100.061,12 €
Report antérieur :	/ €
Déficit de clôture	100.061,12 €
Soit un excédent global de	100.990,96 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

**COMPTES DE GESTION ANNEE 2011 COMMUNE - ASSAINISSEMENT-
LOTISSEMENT LES VERGERS LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES -
COMMERCE - RESTAURANT**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2010 Commune Assainissement Lotissement les Vergers, Lotissement Résidence des Chênes , Commerce et Restaurant établis par le Receveur Municipal.

Vote à mains levées : 13 voix pour ; voix contre : 0 ; abstention : 0

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2011

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2011 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2012 :

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011 s'élevant à 469.328,08 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement : 329.244,16€

Art 1068 Affectation en investissement 140.083,92€

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2011 s'élevant à 62.876,91€ à l'article 002 Report en fonctionnement

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2011 s'élevant à 11.537,65 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement : 8.741,23€

Art 1068 Affectation en investissement 2.796,32€

BUDGET 2012 ASSAINISSEMENT

Par 13 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2012 est adopté comme suit :

section d'exploitation dépenses 78.534,04 €

recettes 101.876,91 €

section d'investissement équilibrée à 160.000,00 €

BUDGET 2012 COMMERCE

Par 13 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2012 est adopté comme suit :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Section de fonctionnement dépenses 10.010,00 €

recettes 14.641,23 €

Section d'investissement équilibrée à 8.044,42 €

BUDGET 2012 LOTISSEMENT LES VERGERS

Par 13 voix pour (vote à mains levées), le budget lotissement Les Vergers 2010 est adopté comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 129.223,23 €

Section d'investissement équilibrée à 158.739,94 €

Budget 2012 LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES

Par 13 voix pour (vote à mains levées), le budget 2012 est adopté comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 91.217,63€

Section d'investissement équilibrée à 185.882,66€

Budget 2012 RESTAURANT

Par 13 voix pour (vote à mains levées), le budget 2012 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses : 3.030,00€

recettes : 3.600,00€

Section d'investissement équilibrée à : 242.576,00€

BUDGET 2012 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2011	Taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	18,18%	18,18%	108.444,00€
Foncier bâti	30,40%	30,40%	116.554,00€
Foncier non bâti	43,26%	43,26%	113.860,00€

Subventions aux associations et organismes divers

Après examen des demandes de subventions par la commission vie associative-culture loisirs,

le Conseil Municipal valide ses propositions et autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2012 les subventions suivantes :

Prévention Routière 50,00€

Société Protectrice Animaux 300,00€

Comice cantonal 100,00€



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Comité des Fêtes	*
Association Défense Ennemis des Cultures	300,00€
Tallani'S Garden	400,00€

*Au vu d'un récent courrier du Comité des Fêtes ; la Commission Vie associative réexaminera précisément leur demande et présentera sa proposition lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Participations à divers organismes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2012 les contributions aux organismes suivants :

SIVOS Bouère St Brice	110.000,00 €
SDEGM : entretien éclairage public	4.000,00€
Syndicat du Bassin de la Taude	8.400,00€
Commune de Grez en Bouère	
Participation Centre de loisirs intercommunal	13.800,00 €
CCPays de Meslay-Grez	
Déficit village vacances	3.811,00 €
Spectacles animations	500,00 €
Elève(s) scolarisé(s) en CLIS	500,00 €

BUDGET 2012 COMMUNE

Par 13 voix pour, (vote à mains levées) le budget primitif 2011 est adopté :

Section de fonctionnement s'équilibre à 1.093.140,16€
Section d'investissement s'équilibre à 1.813.624,56 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ : CHANTIER ARGENT DE POCHE

La Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez renouvèle le dispositif offrant la possibilité pour les personnes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité en ½ journée lors des congés scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires de juillet 2012. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de proposer un chantier en juillet 2012 pour 4 jeunes maximum. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00€ de l'heure.
- Autorise le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement Mr Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint à signer les contrats passés avec les jeunes et la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Prochaines manifestations :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Dimanche 1er avril : randonnées VTT et pédestre organisée par Raid Aventures Pays de Laval

Dimanche 13 mai : Troc jardin et remise récompenses concours 2011 maisons fleuries

Jeudi 17 mai : festival de Jazz spectacle au plan d'eau

Samedi 4 août : théâtre au plan d'eau

Samedi 30 juin & dimanche 1^{er} juillet : Planète en Fête

CONVENTION AVEC LE SDIS : MISE A DISPOSITION AGENTS COMMUNAUX POMPIERS

Une convention relative à la disponibilité des 2 pompiers volontaires agents communaux a été établie entre le SDIS et la collectivité.

Cette convention fixe les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle ou pour formation sur le temps de travail de ces agents.

Le traitement des agents est maintenu lors des interventions et formations.

Pour les interventions : un relevé d'heures sera présenté à la mairie ; l'agent pompier pourra être amené à récupérer les heures de mise à disposition auprès du SDIS.

Pour les formations, la collectivité prévoit de demander la subrogation afin de recevoir les indemnités ou vacations versées aux pompiers.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à percevoir les indemnités ou vacations versées à la collectivité à titre de subrogation.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux déclarations d'intention d'aliéner les propriétés :

Adresse	Références cadastrales	Notaires
8 Place de la poste	Section AD n° 36	Maitres GAUTIER MATHIEU de Château-Gontier
Rue du Prieuré	Section AD n° 80-81-82-309	Maîtres POUJADE de Sablé sur Sarthe

ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

OUVERTURE 8° CLASSE RENTREE SEPTEMBRE 2012

Suite à une réunion de travail avec les élus du SIVOS l'implantation sera à Bouère ;

Hypothèses envisagées :

- Location d'une structure modulaire de 50 m2
- Aménagement d'une salle à l'étage au-dessus de la cantine . Accord du Service Départemental d'Incendie -commission de sécurité - après visite sur place (pour des élèves en primaire). La Direction Départementale des Territoires a été



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

contactée pour donner son avis sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

➤ D'autres hypothèses sont à l'étude

Après débats, Monsieur le Maire est chargé de poursuivre l'étude de faisabilité de l'aménagement de l'étage, tout en s'assurant de la solution de la structure modulaire si cela était nécessaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Etude Diagnostique assainissement

Le bureau d'étude SCE de Nantes en charge de ce dossier, informe que le niveau de pluviométrie enregistré cet hiver est extrêmement faible et ne permet pas une appréciation optimale du fonctionnement du réseau en nappe haute ; il sera nécessaire d'effectuer les mesures de nappes hautes après une pluviométrie importante. Et propose un report de la campagne de mesure nappes hautes à l'hiver prochain.

Le Conseil Municipal

Vu la proposition du bureau SCE

Considérant qu'il est nécessaire de reporter la campagne de mesure de nappes hautes
Accepte cette disposition qui n'aura pas d'incidence sur le coût total de cette étude validée pour 36.045,00 € options comprises.

Dépense inscrite au budget primitif 2011 avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 52% et du Conseil Général de la Mayenne : 30%.

Réunion de travail entre élus

Monsieur le Maire propose aux élus de se réunir en réunion de travail le 23 avril à 20h30.

Situation APROCHIM

Madame le Préfète réunira les maires le 4 avril concernant les résultats des prélèvements sanguins effectués auprès des personnes volontaires.

Un élu demande la parole au nom de l'association Entre Taude et Bellebranche qui sollicite notamment la nomination d'un expert indépendant pour examiner les demandes d'indemnisations en cours. Un diaporama est présenté sur les résultats des différentes analyses.

Construction du Centre de Secours

Le projet est validé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Avec un financement 50% Conseil Général 50% Communauté de Communes

La commune fournirait gracieusement le terrain viabilisé

Est soulevée la question sur une éventuelle contribution des communes desservies par le Centre de Secours pour financer les travaux de viabilisation du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.